

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE d' HOMBLIERES
 02720

Séance du 15 février 2021

DEPARTEMENT

Aisne

Date : 15 février 2021

Numéro : DM n° 2021-08

L'an deux mil vingt-et-un
 et le quinze février
 à dix-neuf heures zéro minutes

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le

ID : 002-210203634-20210215-DM202108-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme GOMEL Francine, Maire.**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Présents :

M. DUBOIS Michel, Mme VANDERERVEN Agnès, M. HERBIN Michel, Mme BOUILLARD Elisabeth, M. HENON Guillaume, Mme BARTECHECKY Carole, M. ROBBE Jean-Marie, Mme POURCELOT Joëlle, M. THEVENIN Basile, Mme VILLAIN Valérie et Mme BEAUFORT-KETELE Marie-Christine.

Absent excusé : M. CARETTE Régis

Absent(e)s : Mme MAJCHRZAK Maïté et M. ROBBE Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire :
 Mme VILLAIN Valérie**

Date de la convocation
09 février 2021

Date d'affichage
09 février 2021

UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE :
ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de la Délibération

L'Assemblée Délibérante est informée d'une demande d'autorisation environnementale, émise par la société BI-VERT.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Elle porte sur la création d'une nouvelle plateforme pour une activité de stockage, transit, regroupement, tri et traitement, dont broyage, de déchets non dangereux, sur le territoire de la Commune de Rouvroy (ZI, rue Abel Bardin et Ch. Benoît, parcelle n° AB 24).

Une partie du territoire de la Commune d'Homblières se situe à moins de deux kilomètres du site donc, l'avis du Conseil Municipal est demandé.

Une enquête publique, menée par M. DELVAL Jean-Quentin, Commissaire Enquêteur, sera ouverte du mercredi 03 mars 2021 au samedi 03 avril 2021 inclus.

Vu et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé, les membres présents et représentés.

**Le Maire,
 GOMEL Francine.**

À l'issue de cette enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront disponibles en Mairie de Rouvroy et sur le site de la Préfecture.

Le dossier complet sera consultable en Mairie de Rouvroy aux heures habituelles d'ouverture et lors des permanences du Commissaire Enquêteur (affichées en Mairie), sur le site internet de la Préfecture (www.aisne.gouv.fr) et sur poste informatique à la Direction Départementale des Territoires sur rendez-vous.

L'Assemblée Délibérante, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, émet un AVIS FAVORABLE, sur l'ensemble des éléments de ce dossier.

